

ii.

MAECI doit réduire la proportion de ses ressources humaines affectées à l'administration. Nous recommandons que les coûts liés aux services communs assurés par le personnel affecté à ces services soient réduits de 25 millions au cours des deux prochaines années. D'ici trois ans, le Ministère devrait ramener à 25 % la proportion de ces employés par rapport à l'ensemble de ses effectifs.

Nous recommandons en outre plusieurs changements précis visant à réserver aux petites entreprises, c'est-à-dire à celles dont les ventes annuelles sont inférieures à 10 millions de dollars, le recours aux programmes d'aide financière directe. Il faut accroître le recouvrement des coûts et réinjecter dans le programme visé les coûts recouvrés. Le financement de la promotion du commerce international doit être consolidé de manière à permettre l'élaboration d'un programme de promotion du commerce international intégré et stratégique. Le Programme de promotions parrainées par les missions est le seul dont nous recommandons l'expansion. Ce programme, qui confère aux délégués commerciaux l'autonomie nécessaire pour prendre des décisions dans les missions, doit s'étendre aux marchés clés en Amérique latine et dans la région de l'Asie et du Pacifique.

Service des délégués commerciaux

Nous reconnaissons que le Service des délégués commerciaux constitue un élément essentiel du soutien offert par le gouvernement en matière de promotion du commerce international. Toutefois, il doit accroître sa capacité de réagir face à l'évolution rapide du marché international. Pour répondre à ce besoin, nous recommandons que tous les délégués commerciaux reçoivent une formation accrue dans les domaines prioritaires. En outre, il faut augmenter non seulement les échanges de personnel de direction à court terme entre le secteur privé, d'autres organisations et le Service des délégués commerciaux, mais aussi le nombre d'agents commerciaux occupant des postes clés au sein des institutions financières internationales. En outre, on doit inciter les délégués commerciaux à prolonger leurs affectations.

Après avoir examiné d'autres modes de structuration du Service, notamment la privatisation, nous en sommes arrivés à la conclusion qu'il faut maintenir la structure actuelle.

Financement des exportations

Le Comité est d'avis qu'il est possible de réaliser des économies considérables dans le domaine du financement des exportations sans compromettre la capacité des exportateurs canadiens de rivaliser sur la scène internationale. Compte tenu de la diminution de la demande de financement à des conditions de faveur, nous recommandons que le gouvernement prélève un montant de 60 millions de dollars par année sur les crédits affectés au compte du Canada pour ce type de financement afin d'accroître les crédits affectés à ce compte pour le financement aux conditions du marché, qui fait l'objet d'une demande croissante. Nous recommandons de plus que le Canada imite ses principaux concurrents et qu'il utilise une partie des crédits affectés à l'aide publique au développement afin d'offrir un financement à des conditions de faveur. Cette mesure permettra